

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 29 septembre 2022**

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2022

### DL-20220929-013

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL	X	
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET	X		Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	79,3%	29	23	26



### DOMAINE ET PATRIMOINE

#### Convention de réalisation de travaux de desserte par l'installation de câbles de fibre au 54 route du Mas Rillier entre le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la Commune de Miribel

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, rappelle à l'Assemblée les travaux en cours d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de télécommunications électroniques à très haut débit en fibre optique engagés par le SIEA sur la Commune de Miribel.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, l'installation d'une armoire optique est prévue sur la parcelle cadastrée section AP n°0001, sise 54 route du Mas Rillier à Miribel située sur le domaine privé de la Commune. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Circet sous maîtrise d'ouvrage du SIEA.

Elle indique que la réalisation de ces travaux nécessite la conclusion d'une convention de travaux entre la Commune de Miribel et le SIEA. Cette convention fixe notamment les modalités de réalisation de ces travaux :

- Mise en place de fourreaux enterrés pour le passage du réseau optique,
- Mise en place de regard pour l'accès aux fourreaux enterrés,
- Déploiement de la fibre optique dans des canalisations souterraines existantes,
- Installation d'une armoire optique,
- Pose d'une armoire fibre optique.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

APPROUVE la convention de travaux à conclure entre la Commune de Miribel et le SIEA telle qu'annexée à la présente délibération,

HABILITE le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents afférents.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 29 septembre 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

